

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson à la salle des Quais  
le 14 octobre 2021**

Présidente : M. Denis Villars  
Présents : 6 municipaux  
Excusés : M. le municipal Nicolas Perrin, Mme Coralie Jacot, MM. Jonathan Payot  
et Philippe Tanner

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Les procès-verbaux du 17 et 25 juin 2021 sont acceptés à la majorité.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.
2. Assermentation de sept membres
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
5. Arrêté d'imposition pour l'année 2022 (préavis 645/21). Rapport de la commission des finances.
6. Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026 (préavis 646/21). Nomination de la commission.
7. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Judith Bardet et consorts « Sécurisations du passage à niveau entre la rue des Vergers aux Tuileries et En Chamard »
8. Nomination d'un suppléant à la commission permanente des finances.
9. Nomination de deux suppléants à la commission permanente d'urbanisme.
10. Nomination d'un scrutateur suppléant pour le Bureau
11. Résolution « Nomination M. Bruno Stefanini comme citoyen d'honneur de Grandson, à titre posthume » de Mme Laetitia Jaccard Gaspar
12. Postulat « Pour une carte chromatique communale » de M. Sébastien Deriaz et consorts
13. Propositions individuelles.

**1. Communications du Bureau du Conseil Communal.**

M. le Président remercie les conseillères et conseillers pour le dépouillement du 29 septembre et se recommande d'ores et déjà pour le prochain scrutin qui aura lieu le 28 novembre 2021.

Il espère que chacun a passé un bel été et que chacun est en santé pour attaquer cette première séance officielle du Conseil communal. De nombreuses nouvelles conseillères et nouveaux conseillers débutent leur carrière politique et il les en félicite et les remercie pour leur engagement. Il compte sur l'indulgence des anciens pour cette phase d'introduction. Il prie les nouveaux conseillères et conseillers de transmettre leurs coordonnées bancaires par mail à la secrétaire communale d'ici la fin du mois d'octobre.

Les vœux du Président sont pour des débats constructifs avec des consensus indispensables au bon fonctionnement du Conseil et de porter les fruits pour le bien de la commune. N'hésitez pas à relayer les demandes ou préoccupations des habitants afin d'être digne de la confiance témoignée lors des élections.

## 2. Assermentation de sept nouveaux membres

M. le Président donne lecture de l'Article 5 du Règlement du Conseil Communal et MM. Dell'Orefice Nicolas, Longchamp Ludovic, Lüthi Florian, Maillefer Christian, Schaefer Niklaus, Trolliet Daniel et Vialatte Bruno prêtent serment.

## 3. Communication de la Municipalité

M. le Syndic est heureux de voir ce nouveau Conseil, pour la législature 2021-2026, pour la première fois. C'est le baptême du feu à eux 6 devant ce nouveau Conseil communal, plus jeune, plus féminisé, plus représentatif peut-être aussi de l'échiquier politique communal. Plus jeune et plus féminisé. La Municipalité a bien conscience d'avoir de grands défis devant elle, autant le Conseil que la Municipalité d'ailleurs, pour ces 5 années à venir, avec en ligne de mire en 2026 les 150 ans de la bataille de Grandson, avec les festivités qui seront prévues sur la commune de Grandson et au château. D'ici là pas mal de projets, tant en urbanisme, en mobilité douce, en développement durable, qu'au niveau du tourisme. De nombreux défis ! D'ici la fin de l'année le plan d'investissement ainsi que le programme de législature. Tout ne pourra probablement pas se faire durant ces 5 années, mais la Municipalité est consciente de l'ampleur de la tâche et fera tout son possible pour amener en tout cas une partie de ses projets en concrétisation. Elle est également consciente d'avoir une gestion efficiente à faire du patrimoine communal et de ses finances et c'est toutes ces imbrications qui vont faire que l'on réussira probablement à amener des projets à la commune de Grandson et à ses habitants afin d'avoir une meilleure qualité de vie ou environnement de vie pour ces prochaines années. M. le Syndic remercie d'avance les conseillères et conseillers de leur implication dans les différents projets dont on va devoir parler et souhaite de bons débats.

M. Nicolas Perrin est excusé car retenu à l'assemblée générale de la STRID où il présente sa candidature au Conseil d'administration. La Municipalité a fait la part des choses et il a été décidé qu'il était plus judicieux d'être présent à l'assemblée de la STRID.

### Mme Evelyne Perrin

**Engagement personnel** : Elle indique que 2 collaborateurs ont été engagés au service réseau énergie et travaux. D'une part, M. Raphaël Charrière qui est entré en fonction le 1<sup>er</sup> août comme responsable de la STEP à notre entière satisfaction. M. Charrière est mécanicien/électricien de formation et a travaillé de nombreuses années dans le domaine ferroviaire, notamment, en tant que chef de la sécurité. Il sera également en charge de tout le réseau d'épuration des eaux. D'autre part, M. Yvan Becker a été engagé en qualité de technicien à 80% depuis le 1<sup>er</sup> octobre. M. Becker est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en ingénierie des médias et a travaillé longtemps à la Romande Energie comme responsable de projet éclairage. Il connaît très bien le réseau d'éclairage public et sera donc en charge de ce point, mais également de la mise en œuvre du plan général d'évacuation des eaux et suivi de chantiers et projets communaux.

**Intempérie :** Suite aux inondations du mois de juillet, la qualité de l'eau du réseau haute pression uniquement a été concernée sur l'ensemble de Grandson et des Tuileries, à l'exception du Bourg. Ce qui s'est passé, c'est que la proportion d'eau du lac filtrée par la berge à proximité du puit d'Onnens a augmenté et souillé le puit, ce qui a provoqué un changement de goût et d'odeur de l'eau qui a été ressenti de manière très différenciée selon les quartiers. Toute la région a été touchée puisque l'eau du puit d'Onnens est livrée par l'ACRG à beaucoup de communes, y compris Yverdon. La chloration a été augmentée sur ce réseau haute pression afin de garantir une absence de contamination bactériologique. Les analyses bactériologiques ont été multipliées de juillet à septembre mais n'ont à aucun moment révélé de risques pour la santé. Il semble que l'eau soit enfin revenue à son état habituel. Il a malheureusement fallu pas mal de temps pour que les conduites se rincent naturellement.

**Projet mené par l'AIERG :** La mise à l'enquête de la future station de pompage qui mènera les eaux usées régionales à la STEP d'Yverdon s'est terminée le 4 juillet sans opposition et l'AIERG a obtenu l'autorisation de construire de la part de la Direction Générale de l'Environnement. La construction débutera donc en mars 2022, ce qui explique entre autre qu'aucun bateau ne sera parké à cet endroit cet hiver.

**Marquage grille :** Certains conseillers ou conseillères ont certainement remarqué que des petites pastilles avec le message « ne polluez pas nos eaux » ont été installées à proximité de certaines grilles d'évacuations afin de rappeler à la population qu'on ne peut pas y jeter n'importe quoi. Un certain nombre de grilles qui servent à l'évacuation des eaux claires sont en effet directement connectées au lac. Une information publiée dans le prochain journal communal complètera cette action. Mme Perrin remercie au passage Mme Christine Leu Métille qui a initié cette action lorsqu'elle était encore en fonction.

**Hôtel de Ville :** Les travaux à proximité de l'Hôtel de ville qui viennent de se terminer n'étaient pas du ressort de Grandson. Une fuite de gaz a été détectée par le service des énergies d'Yverdon au niveau d'une conduite sous la route et des réparations étaient nécessaires.

#### M. Olivier Reymond

**Echatelards :** L'enquête publique des Échatelards s'est déroulée du 11 septembre au 13 octobre avec une présentation publique le 21 septembre à laquelle ont participé environ 100 personnes et une quarantaine en ligne. Au dernier décompte, datant du 14.10, 312 oppositions étaient déposées au Greffe communal. Malheureusement, aucune information n'est parvenue quant au nombre d'oppositions reçues par le Canton.

**PQ du Bas du Grandsonnet :** Il devrait être mis à l'enquête d'ici la fin de l'année si tout se déroule bien. Le retour de la DGMR est encore attendu concernant le chemin de la Croix du Bochet qui nécessitait encore quelques éclaircissements. Si tout se passe bien sur cette question, la mise à l'enquête sera déposée entre novembre et décembre, sinon ça sera pour l'année prochaine.

#### M. Francesco Di Franco

**30 km/h rue Basse :** Une séance a eu lieu avec la DGMR. Une mise en place provisoire d'ici quelques jours va avoir lieu pour une phase test afin de voir si le positionnement des nouveaux totems et de la signalétique est bien correcte avant qu'elle soit définitivement validée par la Municipalité et la DGMR. Dans le même temps un petit traçage au sol en bas de la rue des Colombaires, vers la rue de Neuchâtel, a été mis pour une phase test avec un petit îlot de 8cm avec un piquet au milieu afin d'éviter que les véhicules qui descendent de la rue de Neuchâtel et qui vont dans le parking mettent en danger aussi bien les piétons que les voitures qui descendent en sens inverse. Comme c'est une zone assez dangereuse, la DGMR a proposé de faire une phase test dans ce secteur.

Concernant le marquage au sol des 30km/h, il avait été dit il y a quelques années qu'une fois que les zones étaient signalées par des panneaux, la DGMR refusait qu'on mette la signalétique au sol. Le COVID a apporté quelques bonnes choses puisqu'à partir de maintenant, il est conseillé et même absolument nécessaire de mettre le marquage au sol. Du coup la Municipalité va profiter de marquer non seulement le 30km/h aux entrées de la rue Basse, mais également sur les zones en bord du lac ainsi que les intersections le long de la route, y compris sur d'autres zones 30km/h sur la commune ou il n'y a qu'une signalétique ou un totem qui indique le 30km/h. Tout ceci devrait être lissé jusqu'à la fin du printemps prochain au plus tard.

**ASP :** Ce début d'année a été un peu rocambolesque puisque de la mi-avril jusqu'au 7 juillet M. Didier Maste était en congé suite à une intervention à un genou. Il a maintenant repris à 80% et heureusement, pourra reprendre la semaine prochaine à 100% car il y a beaucoup de dossiers à traiter, que ce soit la partie administrative ou même sur le terrain. Par contre, c'est sa collègue qui est aujourd'hui sur les plots puisqu'elle est tombée et cela fait 2 semaines qu'elle est absente. La Municipalité espère qu'elle revienne rapidement et en bonne santé. Pour information, Mme Séverine Bonnier, travaille à 50%.

**Radar anti-bruit :** Un radar anti-bruit a été installé aux Tuileries. Ce dernier analyse aussi bien la vitesse que le bruit. Il ne dit « merci » que pour la vitesse par contre. S'il y a trop de bruit, le message est bien différent, mais M. Di Franco espère que personne ne le verra jamais. Ce radar va rester jusqu'à la fin de la semaine prochaine grâce à la mise à disposition par la DGMR. Il est très demandé. Les résultats de cette première mesure seront analysés. La pose de ce radar est aussi planifiée pour le printemps prochain sur différentes zones. Les demandes de réservation ont été transmises et la Municipalité est en attente de la confirmation. Elle espère faire le même exercice dans l'autre sens ainsi que sur d'autres zones, telles que les zones scolaires, la rue de Neuchâtel et la rue Basse. Rien n'est promis car il y a peu de ces radars et la DGMR essaie de le poser sur toute la région Nord Vaudois.

**Vidéosurveillance :** Bonne nouvelle ! Depuis que la vidéosurveillance a été installée, plus aucun dégât sur les sites scolaires n'a été à déplorer, très peu de plaintes également sur les sites scolaires ou le bord de lac. Le seul événement a été qu'une semaine après son installation, une caméra a été sabotée. C'est une chose qui arrive, mais la Municipalité est satisfaite de la situation car il n'y a plus aucune déprédation que ce soit autour des sites scolaires ou autour du lac.

**Bibliothèque :** Une personne a été engagée pour la bibliothèque avec le soutien du BCU, bibliothèque cantonale universitaire, et de son service de coordination des bibliothèques scolaires. Un monsieur a été engagé comme bibliothécaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Pour rappel, ce bibliothécaire sera payé par la commune mais remboursé par le Canton pendant une année avant que le Canton le reprenne en direct.

#### Mme Evelyne Perrinjaquet

**Bibliothèque :** Pour permettre au nouveau bibliothécaire de travailler, il faut une bibliothèque ! La troisième et dernière étape de la rénovation du collège du Jura A consiste en la transformation de l'ancienne salle de gym en bibliothèque pour le scolaire et partiellement pour le public. Sur les deux premières photos présentées on voit l'état de situation avant travaux, donc comme la salle était une fois libre. On se rend compte qu'elle n'était plus utilisable pour les leçons de gym par ses dimensions et son état. Le fait que le centre sportif ait été construit a permis d'accueillir les enfants pour la gym dans de meilleures conditions. On voit à droite les premiers travaux durant la première semaine, la chape qui est cassée pour être évacuée.

Sur la coupe du bâtiment on se rend compte que par la hauteur cela permet d'avoir 2 niveaux pour la bibliothèque. Le premier niveau, au rez, on voit sur la droite un bureau pour la bibliothécaire et la porte pour les toilettes puis tout à droite en bas des escaliers, la partie vestiaire pour les élèves qui viendront dans la bibliothèque. Par les escaliers on accède à une mezzanine qui aura une forme en « L » et qui offrira 150m<sup>2</sup> supplémentaires qui permettront aux élèves de travailler avec la ou le bibliothécaire. Sur le côté de la mezzanine, ce qui est en dessous sur le plan, est un puit de lumière en verre qui permettra, comme il n'y a pas de fenêtre puisque c'est partiellement en sous-sol, à la lumière d'éclairer naturellement le rez. On voit comment sera positionné l'escalier pour accéder à la mezzanine. Contre en haut, on voit la rampe qui a été faite pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. Puis sur l'étage également, le local de stockage qui sera accessible par l'ascenseur ainsi que l'escalier pour plus de facilité. L'état des travaux aujourd'hui, qui donne une vision de comment sera positionné la partie mezzanine, ou seront l'emplacement des puits de lumière en verre et puis la partie balustrade sera en verre également, tout cela pour permettre un maximum de lumière dans la partie du rez. Sur la gauche, l'emplacement où se trouvera le bureau de la bibliothécaire et l'espace réservé pour l'ascenseur. Puis contre la droite, l'emplacement où seront disposés les escaliers, à la place de l'échelle. Puis la vue superbe de la mezzanine. On retrouve la partie où sera installée la dalle vitrée, le puit de lumière. La vue assez exceptionnelle dont on pourra profiter en travaillant dans cette bibliothèque, qui sera la plus belle vue d'une bibliothèque dans le canton. Sur la gauche la vue sud, puis la vue nord toujours depuis la mezzanine côté Jura. Le local de stockage vu de l'intérieur, qui est traversant nord sud. La suite au prochain Conseil.

#### Mme Nathalie Gigandet

**Port :** Indique qu'après les frayeurs de l'été avec les crues, le calme y est revenu. M. Didier Rosenberger, actuel garde-port, a fait valoir son droit à la retraite et la Municipalité a engagé une nouvelle garde-port en la personne de Mme Anne Fékih-Morier. Elle travaille en duo avec M. Rosenberger depuis le 1<sup>er</sup> octobre et volera de ses propres ailes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022. La Municipalité remercie d'ores et déjà M. Didier Rosenberger pour tout le travail accompli durant ses 10 ans au service des usagers du port et de la commune. Mme Gigandet profite d'annoncer que la saison d'hivernage commence le 16 octobre et ce jusqu'à mi-avril sur les places à proximité du BMX, de la cabane scout et la parcelle jouxtant Bellerive.

**Parc éolien Grandsonnaz :** Les choses se précisent ! Le projet est en route depuis 12 ans. Régulièrement, l'ancien Syndic nous informait de l'évolution de ce projet. Les dossiers complets, plan d'affectation valant permis de construire, PAPC et ESTI vont être mis simultanément à l'enquête dans les 4 communes territoriales, pour rappel Fiez, Bullet, Mauborget et Fontaines, ainsi qu'à Tévenon pour le poste de couplage électrique dans la première quinzaine de novembre. Grandson est concerné en tant que commune foncière par une éolienne et par un poste de transformation électrique. Des séances d'informations sont prévues dans chaque commune durant la période de mise à l'enquête. Pour Grandson, une séance publique sera organisée pour l'information du projet fin novembre – début décembre. La date doit encore être confirmée par les différents partenaires.

#### M. le Syndic

**Bureau communal :** Une mise au concours pour le poste de responsable administratif à 80 ou 100% est en cours en fonction des candidates et candidats qui se présenteront, ceci sans changement d'emploi plein temps, comme indiqué dans le budget qui sera proposé d'ici la fin de l'année. C'est simplement des répartitions différentes dans plusieurs dicastères, qui ont libéré une place pour le Greffe. Un responsable administratif est un besoin aujourd'hui, qui permettra de décharger notre secrétaire communal de la partie RH, puis gentiment amener cette personne à reprendre, d'ici quelques années, le poste de secrétaire municipal adjoint de Mme Dupont.

**Trophée :** La deuxième information est un peu plus festive, puisque pendant le comptoir la commune de Grandson, représentée par une délégation de la Municipalité, a brillamment remporté le trophée des communes, surtout du côté sportif par Mme Evelyne Perrinjaquet. Il n'a pas encore été décidé de l'emplacement pour faire trôner ce magnifique trophée. Un mandat a été donné au service des jardins de la ville pour savoir quel était le meilleur endroit pour l'accueillir.

**Cimetière :** En parlant des jardins et au nom de M. Nicolas Perrin, une désaffectation a été faite au centre du cimetière. Le service des jardins avec le maçon communal a fait une magnifique place pavée avec 2 bancs, puis déplacé la fontaine. M. le Syndic indique que c'est un endroit tranquille pour la sérénité et la réflexion. C'est un très joli endroit que le service des travaux et celui des jardins a pu mettre à disposition de la population.

#### 4. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.

##### Mme Carole Schelker

**ACRG :** (Association à but multiples des Communes de la Région de Grandson). La cérémonie d'installation a eu lieu le mercredi 29 septembre à la salle des Quais. Comme il s'agit d'un début de législature et afin de faciliter la compréhension des nouveaux conseillers, voici une petite explication. L'ACRG se compose de 17 communes issues de tout l'ancien district de Grandson. Un de ces buts principal est la gestion de l'eau. On discutait des puits d'Onnens tout à l'heure, c'est finalement capter les eaux potables et les acheminer sur tout l'ancien district de Grandson y compris jusqu'au balcon du Jura. L'ACRG a aussi d'autres missions, moins connues, comme la surveillance des chantiers ou la santé et la sécurité au travail.

La cérémonie d'installation des autorités de l'association a permis de désigner le Comité de Direction de 7 membres, le Conseil intercommunal composé de 55 délégués, la commission de gestion de 7 membres et la commission « eau » de 5 membres.

L'association a joué la continuité puisqu'elle a élu M. Philippe Humbert de Corcelles-près-Concise comme Président, il l'était également lors de la dernière législature.

A noter que la Municipale Evelyne Perrin, a été élue au Comité Directeur et parmi les délégués de la commune, ont été élus M. Pierre-André Delitroz, M. le Syndic Antonio Vialatte, qui fait également partie de la commission de gestion, M. le municipal Nicolas Perrin, Mme Judith Bardet, Mme Louise Uhlmann, M. Thomas McMullin, M. Pierre-André Genier, qui a également été élu à la commission pour le but "EAU" et votre serviteur.

Bravo à tous, la commune de Grandson sera bien représentée et les délégués ici présents se réjouissent de pouvoir transmettre les informations au fil des mois sur les activités de l'association.

Mme Emmanuelle Payot

**ASIGE** : L'ASIGE s'est réunie le 1<sup>er</sup> septembre à Montagny pour la séance d'installation. A noter que pour cette législature, M. Bruno Rodrigues de la commune d'Orges préside le Conseil intercommunal et que Mme Delani Décoppet a été nommée comme vice-présidente. Au niveau des commissions, à noter que pour Grandson, M. Vincent Terrettaz fait partie de la CoGes et M. Hervé Cornaz suppléant de la CoGes. Au niveau du Comité Directeur, M. le municipal Francesco Di Franco a pris la présidence du CODIR, les autres membres du CODIR sont Mme Marie-Christine Robba de la commune de Vugelles-la-Mothe, M. Fabien Gagnebin de la commune de Champagne, M. David Romero de la commune de Concise et M. Serge Willenegger de la commune d'Onnens. Une autre assemblée a eu lieu le 6 octobre à Provence. Il s'agissait surtout d'une séance d'introduction. Deux nouvelles secrétaires ont été engagées, une dédiée à l'organisation des transports et l'autre en soutien au CODIR. L'agrandissement du collège de Concise s'est terminé dans les délais. Cet agrandissement comporte 2 nouvelles classes ainsi qu'une infirmerie. Comme Mme la municipale Evelyne Perrinjaquet l'a présenté, le délai des travaux de la bibliothèque de Grandson est tenu pour le début de l'année prochaine. S'en suit une présentation de l'école primaire et secondaire de Grandson et de l'arrondissement scolaire par M. le municipal Francesco Di Franco et M. Claude Bonhenblust, Directeur des écoles. Ils ont rappelé la problématique des transports, à savoir que chaque jour il faut transporter plus de 1'000 élèves entre 2 à 4 fois par jour y compris durant la journée scolaire, notamment pour les activités telles que la gym et les travaux manuels. Ils ont également rappelé la répartition des responsabilités en ce qui concerne la prise en charge des enfants entre les parents, l'établissement scolaire et la commune. Il a été rappelé que l'ASIGE a un budget de plus de CHF 6 millions, soit un coût par habitant de CHF 535.-. Ensuite M. Fabien Gagnebin a présenté l'avancée des travaux concernant le Plan de Développement. Ces travaux sont encore en cours, mais le CODIR travaille sur 2 hypothèses principales à savoir :

- 1) Conserver les bâtiments actuels, les rénover et organiser les transports
- 2) Regrouper les écoles, rationaliser les moyens et les transports

A noter aussi que l'ASIGE a demandé aux communes d'élever leur plafond d'endettement pour anticiper les besoins potentiels des bâtiments présents sur leur territoire. Finalement M. Gagnebin a présenté le projet du nouveau collège de Champagne. Pour ce projet, les étapes réalisées sont la légalisation de la zone en zone d'utilité publique et le concours d'architecture, remporté par un bureau d'architectes de Vevey. Ce projet prévoit de regrouper en un seul site le scolaire, le parascolaire, le sport et d'autres activités. Le projet prévoit 18 classes, une salle de gym triple et 100 places d'accueil en parascolaire. Le projet peut également être adapté pour 9 classes. A noter que ce projet est dépendant du Plan de Développement qui n'est pas encore défini. Au niveau des coûts, le projet présente un premier crédit d'études de CHF 2.3 millions, un second crédit d'études de CHF 1.2 millions et la construction du complexe pour un total de CHF 43.5 millions. En ce qui concerne le financement, pour le moment tout est ouvert. Une clef de répartition sera soumise aux différentes associations, ASIGE et RADEGE (Réseau d'Accueil des Enfants de Grandson et Environs).

Mme Manuela Rottet

**Commission consultative intercommunale AggloY** : la séance s'est tenue à 19h à Montagny-sur-Yverdon en présence pour Grandson de Mme Delani Décoppet, M. Hervé Cornaz, M. Sébastien Deriaz, M. le Syndic Antonio Vialatte et votre serviteur. Suivant le Plan Directeur et des intentions du projet de l'agglomération, la Municipalité de Grandson mène de nombreux projets pour le développement du quartier. Pour être conduit à terme, le PPA doit pouvoir s'appuyer sur les infrastructures modernisées complètes telle que dégorger la circulation de la rue Basse afin que les voitures passent davantage par l'autoroute, des abris pour attendre les bus, amélioration de la coordination entre les piétons, les vélos et d'autres pour mieux accéder aux commerces locaux. Pour la mobilité douce, il reste encore des travaux pour la réalisation d'une piste cyclable se poursuivant depuis la place du Château et qui mènera jusqu'au centre scolaire et sportif de Borné-Nau. AggloY est une structure intercommunale composée de 8 communes, acteurs politiques et techniques ainsi que de représentants du canton de Vaud qui élaborent la planification globale et accompagne la mise en œuvre des projets de mobilité et d'urbanisation du projet d'agglomération. Dès le milieu des années 90, la Confédération a initié une politique fédérale des agglomérations ayant comme objectif de coordonner et développer dans différents domaines, de promouvoir la collaboration dans les espaces urbains. Les contributions fédérales et cantonales aux infrastructures de transports sont désormais conditionnées à l'existence de projet d'agglomération, un outil de planification et de pilote des politiques publiques en matière de transport et d'aménagement du territoire. Une convention de collaboration a été signée en 2007 pour le respect des objectifs d'AggloY. Le projet AggloY s'est les aspects complémentaires du projet de valorisation des espaces publics et des commerces, la préservation des éléments historiques structurels, le renouvellement des réseaux souterrains, collecteur d'eau usées, eau sous pression, gaz et éclairage public, assainissement du bruit, l'itinéraire des convois spéciaux, des projets connexes, Bourg, Tuileries, place de la gare, place du château, Borné-Nau.

M. le Président souhaite terminer ce point 4 par une information plus noire et présente ses sincères condoléances à la famille de M. Hugues Gander de Sainte-Croix, décédé il y a une dizaine de jours et qui a œuvré pendant une dizaine d'années au comité de l'ACRG.

**5. Arrêté d'imposition pour l'année 2022 (préavis n° 645/21). Rapport de la commission des finances.**

M. le Syndic s'excuse concernant les deux préavis comportant des erreurs. Il y a quelques années en arrière, c'était le Conseil d'Etat qui donnait son aval à l'arrêté d'imposition. Depuis quelques années, c'est le département en charge des finances qui le délivre. C'était la première petite erreur qui avait été faite dans les conclusions. Lors du deuxième envoi, Mme Armanda Cotter, de la commission des finances, a relevé qu'un des tableaux était erroné. C'est une erreur de la part du Greffe au moment de la mise en page d'avoir pris le mauvais tableau.

Rapporteur : M. Michel Maillefer (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 645/21 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel que présenté

Article deux : d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Département des institutions et du territoire (DIT) pour approbation.

M. le Syndic remercie la commission pour le suivi de la proposition municipale. La Municipalité a indiqué à la commission qu'en l'état actuel, elle était incapable de se dire que l'on pouvait monter le taux d'impôts ou le baisser. Le baisser, on se rend compte que ça serait illusoire. Le monter, de combien de points, pourquoi, en fonction de quel programme d'investissement, quel programme de législature ? C'est bien cela que l'on doit faire en premier. On est actuellement en plein budget. On se rend bien compte que tant au niveau des futurs comptes, en voyant que les rentrées fiscales ne seront pas ce que l'on espérait, qu'au niveau des projections on voit que les rentrées fiscales pour 2022 pour les impôts des personnes physiques seront certainement un peu revus à la baisse. Des charges qui augmentent en particulier celles des écoles et des transports. Différents points thématiques sur lesquels nous n'avons pas encore tenu compte vont certainement augmenter pour le budget 2022, raison pour laquelle on vous a proposé le maintien du taux d'imposition à 69. Actuellement nous n'avons pas assez d'éléments pour prévoir une hausse d'impôts. On espère que les comptes 2021 réserveront de bonnes surprises même si on en n'est pas tout à fait certain. Pour ce qui est du budget, il sera présenté bientôt. On est en train de le travailler, chaque dicastère essaie de faire des efforts de réduction. Sur les hausses, tant au niveau salarial qu'au niveau des charges, on se rend compte que ça sera illusoire d'arriver avec un budget équilibré, mais qu'on sera peut-être au-delà de ce qui a été proposé pour 2021. C'est pour cela qu'on vous a proposé le maintien du taux d'imposition à 69 et remercie encore la commission, souhaitant que le Conseil suive le même chemin.

La parole n'est plus demandée.

Vote : accepté à la majorité

#### **6. Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026 (préavis 646/21). Nomination de la commission.**

##### 5 membres

M. René-Pierre Deriaz  
Mme Armanda Cotter  
Mme Natacha Stucki  
M. Yannick Schelker  
M. Serge Perrier

##### 3 suppléants

Mme Laetitia Jaccard Gaspar  
M. Ludovic Longchamp  
M. Niklaus Schaefer

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochain Conseil

Délégué municipal : M. le Syndic

M. le Syndic souhaite expliquer ce point. Le Conseil communal de Grandson avait voté en 2004 un règlement qui permettait à la Municipalité d'avoir ad aeternam ses autorisations de plaider, d'aliéner, d'acquérir des immeubles dans un certain montant et de pouvoir dépenser un certain montant dans des situations urgentes. Ce règlement le permettait et on ne repassait ainsi pas chaque début de législature devant le Conseil pour demander ces autorisations. La Municipalité s'est rendu compte dernièrement, concernant un ou deux dossiers, que le règlement n'était plus forcément en adéquation avec la nouvelle loi sur les communes, c'est pourquoi la Municipalité proposera d'abroger ce règlement et de passer par une délégation de début de législature pour autoriser la Municipalité d'avoir ces autorisations qui lui permettent de travailler de manière plus efficiente et efficace dans le cadre de ses fonctions.

#### **7. Réponse à l'interpellation de Mme Judith Bardet et consorts « Sécurisation du passage à niveau entre la rue des Vergers aux Tuileries et En Chamard ».**

Mme Judith Bardet indique que c'est avec attention qu'elle a pris connaissance de la réponse de la Municipalité à son interpellation du 17 juin 2021 relative à la sécurisation du passage à niveau entre la rue des Vergers aux Tuileries et en Chamard. Globalement, Mme Bardet est déçue de la réponse de la Municipalité à son interpellation. En effet, cette dernière n'a effectué aucune démarche supplémentaire, mise à part la séance du 19 août sur laquelle elle reviendra plus tard. La réponse de la Municipalité est basée sur des informations déjà connues de toutes les parties au moment du dépôt de l'interpellation. Ces éléments de réponse s'appuient principalement sur un échange de mail entre un collaborateur de l'OFT et la société Travys et pas sur une position officielle de l'OFT à la suite d'une demande en bonne et due forme de la Municipalité de Grandson quant aux éventuelles possibilités de sécurisation du passage à niveau et de leur coût. Mme Bardet tient à rappeler que la décision de fermeture du passage à niveau émane de la société Travys et des communes de Montagny et Grandson et non de l'OFT. Ce dernier a uniquement validé la demande de fermeture. En réponse à la question au point 2, la Municipalité met-elle tout en œuvre dans la recherche de solution pour le maintien de ce passage de mobilité douce et sa sécurisation, la réponse évoque « malgré tout, dans une volonté de compromis, une entrevue avec la commune de Montagny-près-Yverdon s'est tenue le 19 août 2021 et a permis d'évoquer cette question. Une alternative a été proposée mais elle posait différents problèmes : passage par une parcelle privée et dont le propriétaire souhaite plutôt fermer celle-ci que l'ouvrir et déboucher sur une route cantonale non encore aménagée. » A la lecture de ce paragraphe et sans complément d'information, Mme Bardet ne comprend pas à quelle alternative cela fait référence. Elle ne peut donc malheureusement pas juger de sa pertinence. Elle regrette qu'il n'y ait pas eu de réelle volonté des autorités communales en charge de ce dossier d'effectuer des démarches en vue de trouver une solution, même temporaire, en vue de la sécurisation du passage à niveau. Sans cet appui indispensable, il semble difficile d'avancer dans ce projet. Mme Bardet espère qu'à l'avenir, les autorités seront plus vigilantes à communiquer de façon plus transparente et coordonner sur des décisions hors périmètre communal mais pouvant avoir un impact sur les habitants de la commune. Dès lors, elle demande au responsable du dicastère de l'urbanisme, avec l'appui de l'ensemble de la Municipalité, de faire tout son possible afin que les itinéraires alternatifs projetés entre Grandson, Yverdon-les-Bains et Montagny se concrétisent dans les meilleurs délais, que l'échéance évoquée, soit fin 2021 pour la mise à l'enquête de la RC 401, soit respecté et que des contacts soient pris pour réaliser l'itinéraire sur la RC271 en 2022 comme prévu.

Si ces itinéraires alternatifs, une fois réalisés, seront une solution acceptable pour les cyclistes, il n'en est malheureusement pas de même pour les piétons qui doivent, depuis la fermeture du passage à niveau, effectuer un détour de 500 m pour se rendre en Chamard.

M. Hervé Cornaz est en contradiction avec sa collègue Mme Bardet. M. Cornaz indique parler en son nom et non au nom du groupe PLR et indépendants. Il remercie la Municipalité pour sa réactivité dans sa prise de position sur l'interpellation ainsi que les informations fournies qui sont bien détaillées. Bien que l'on puisse comprendre l'avantage temporel à se rendre rapidement d'un endroit à un autre, M. Cornaz souhaiterait cependant relativiser « l'importance du passage à niveau en Chamard » et rappeler quelques faits. Dans son programme d'assainissement, l'OFT a déjà assaini ou supprimé environ 2'600 passages à niveau depuis l'année 2000. Il y a donc une réelle volonté de sécuriser ces endroits dangereux ce qui ne doit pas être perçu comme une décision punitive sans fondement, sachant que 2 passages à niveau sécurisés se trouvent à proximité, le premier à 250 m côté est et le deuxième à 600 m côté ouest, côté Brinaz. On peut estimer que des solutions alternatives et acceptables existent. Ce qui est moins acceptable, c'est le coût d'environ CHF 500'000.- nécessaire à la réhabilitation d'un passage à niveau sécurisé qui, rappelons-le, ne se trouve pas sur la commune de Grandson, mais sur le territoire de la commune de Montagny. En résumé, si le Conseil refuse la réponse de la Municipalité ce soir, cela signifie que les municipaux devront trouver un moyen de convaincre la commune de Montagny d'investir CHF 500'000.- pour un passage qui a peu, voir aucun intérêt pour eux, ou qu'une partie des impôts servent à participer financièrement audit passage sur une commune voisine sous réserve de l'acceptation de la société Travys et de l'OFT. À ce stade, M. Cornaz souhaite que la Municipalité n'engage pas plus de temps, et donc d'argent, dans ce projet. Le ratio coût-bénéfice pour la population n'est, de loin, pas équilibré, sachant que seuls quelques dizaines de citoyens profiteraient de ce raccourci. Les investissements pour la mobilité douce doivent être favorisés sur le territoire communal et profiter à un maximum de citoyens, ce qui n'est clairement pas le cas ici. En conclusion, pour les raisons évoquées précédemment, M. Cornaz encourage les conseillères et conseillers à accepter la réponse de la Municipalité afin de classer cette interpellation.

Mme Christine Leu Métille indique qu'un des grands arguments de la réponse est de dire que cette installation ne se trouve pas sur le territoire communal, or Mme Leu Métille rappelle quand même que Grandson fait partie, tout comme Montagny, du projet d'agglomération depuis 2007, pour les premières démarches, voir 2005 pour les premières réflexions. Ce projet d'agglomération est justement fait pour traiter des questions qui dépassent les questions territoriales dans un territoire de proximité. C'est tout à fait le même cas de figure et c'est très regrettable qu'on entende en boucle la question de la territorialité pour ne pas répondre à cette question. Un deuxième argument aussi, qui est quand-même un peu frappant dans cette réponse, c'est de dire que ce projet coûte trop cher. Or, malheureusement, à ce jour, ce projet ou les solutions pour améliorer la sécurité de ce projet, n'ont pas fait l'objet d'un véritable projet. Donc ces coûts évoqués d'un demi-million, sont complètement dans l'air, on n'en sait rien, parce que sérieusement, aucune solution n'a fait l'objet d'un véritable projet.

Troisième point, c'est un des arguments qui est lié au projet de 4<sup>ème</sup> génération d'AggloY, on rappelle que ce projet vient d'être déposé auprès de la Confédération, que Grandson, comme toutes les autres communes et la population, a pu se positionner par rapport à ce projet, qui voit 3 grandes priorités : la dimension régionale des projets d'agglomération, donc la collaboration entre les communes, la qualité de vie, ce qui est aussi peut-être la question de la mobilité piétonne et cycliste, une qualité de vie où l'on pollue moins, on se fait une meilleure santé en agissant de cette manière-là dans nos déplacements, et le report modal. Finalement, ce petit tronçon, qui est une petite chose par rapport à l'ensemble des projets d'investissements que voient le projet d'agglomération et même les projets des communes tant de Montagny que de Grandson, remplit à peu près tous ces critères. On dit qu'on a abandonné la mesure 6a du programme d'agglomération parce que le quartier de Fiez-Pittet ne se fera pas à un horizon beaucoup plus lointain que 2027 pour le dépôt des projets. Mme Leu Métille rappelle que le quartier de Fiez-Pittet, c'était à peu près 350 habitants qui étaient projetés. Hors, actuellement, aux Tuileries, habitent à peu près 1'100 habitants. Pourquoi ces personnes ne peuvent-elles pas être considérées dans ces projets qui visent tout à fait ces grandes priorités d'AggloY. Mme Leu Métille trouve un peu dommage que Grandson n'ait pas fait un effort supplémentaire pour faire valoir ce petit bout de projet-là aussi dans le projet d'agglomération de 4<sup>ème</sup> génération, mais également dans la recherche de solutions pour savoir si réellement il n'y a pas d'autres solutions que ce coût évoqué un peu à la louche d'un demi-million.

M. le Syndic comprend la déception de Mme Bardet ainsi que les considérations de Mme Leu Métille. Toutefois, concernant les remarques de Mme Bardet, pour dire que la Municipalité n'a rien fait depuis le dépôt de son interpellation, M. le Syndic s'inscrit en faux. Depuis ce moment-là, la Municipalité, avec le dicastère en charge, a regardé l'interpellation, a pris les points les uns après les autres et a fait une pesée d'intérêts. Dans les programmes d'agglomération, c'est vrai que ce tronçon-là n'était pas prévu. Travys a demandé la fermeture pour des raisons sécuritaires. On est sur la commune de Montagny, comprenant que l'on est dans une agglomération, mais les compétences et le territoire communal sont quand-même importants. Seule, dans la législation actuelle, la commune de Montagny pourrait demander à Travys et à l'OFT une ouverture ou des travaux concernant le passage à niveau. Aucune autre commune ne peut demander cela, le cas échéant. Travys, elle, n'a aucun intérêt à rouvrir un passage à niveau, puisque l'OFT a bien fait cette remarque que l'on a un passage à niveau sécurisé du côté du Bey et du côté de la Brinaz. Concernant la réponse de l'OFT, M. le Syndic regrette de répondre à Mme Bardet que c'est une réponse officielle, qui émane d'un juriste, dont la réponse a été validée par sa hiérarchie. Typiquement, à la commune de Grandson, si M. Eric Beauverd ou Mme Dominique Léglise émet un courrier à l'intention d'un administré chez nous, ce n'est pas M. Beauverd ou Mme Léglise qui décident et l'envoient à quelqu'un. Ces courriers-là sont bien officiels. La réponse de l'OFT est bien une réponse officielle par l'intermédiaire d'un juriste. Concernant les projets sur le quartier de Fiez-Pittet, il n'est pas abandonné mais il est reporté à l'horizon 2036 certainement. On verra en fonction des autres projets d'aménagement du territoire sur Grandson si celui-ci restera dans cette temporalité ou pas. Là, il y avait des projets évidemment, puisque le quartier de Fiez-Pittet devait être relié à petit Chamard par une passerelle qui est déjà prévue dans le cadre du Plan de Quartier et en plus de développer après, un projet de mobilité douce à travers petit Chamard pour arriver à peu près où il y a le passage à niveau de Fiez-Pittet. Ces éléments-là sont connus.

Mais aujourd'hui, comme l'a aussi dit M. Cornaz, c'est 1'100 habitants, effectivement, mais ce n'est pas 1'100 habitants qui utilisent ce tronçon. Ce sont des dizaines de personnes qui l'utilisent par commodité. M. le Syndic le premier ayant habité très longtemps le quartier Es Prises et avait souvent emprunté ce chemin bien pratique. Malheureusement, pour des questions sécuritaires, ce tronçon doit être fermé et il comprend également la position de Travys. La commune de Grandson a fait cette pesée d'intérêts : est-ce que l'on continue à travailler sur ce projet pour quelques dizaines de personnes en mettant un montant entre CHF 400'000.- et CHF 500'000.-, il est certain que ces montants ne sont pas mis au hasard par Travys, qui connaît le prix de ces passages à niveau sécurisé, vu que l'on ne peut pas faire le travail à moitié sur ces passages nécessitant de la sécurité. La Municipalité a fait cette pesée d'intérêt et souhaite ne pas continuer ce projet mais plutôt travailler sur les projets tels la RC401 et la RC261. Pour une question de cohérence avec les collègues des communes d'agglomération, que ce soit Montagny et Yverdon sur ce projet, on a décidé de faire une mise à l'enquête divisée en secteur, mais une seule mise à l'enquête sur les 3 communes pour que les personnes se rendent compte de l'ampleur du projet et sa cohérence. En même temps, Grandson, dans cette mise à l'enquête, a ses projets connexes que sont le Bourg des Tuileries et la mobilité douce Borné-Nau place du Château. L'ensemble de ces éléments seront présentés à la population pour montrer depuis le Repuis jusqu'au pont sur le Bey comment vont s'actionner les mesures de mobilité douce. Actuellement, il y a un petit point noir sur le passage du Bey de Travys, qui est en discussion avec l'OFT, raison pour laquelle le projet n'est pas encore mis à l'enquête. La Municipalité de Grandson pourra se poser la question si on ne fait pas cavalier seul et mettre à l'enquête le tronçon depuis la place de la gare jusqu'au pont sur la Brinaz, mais certainement que l'on restera avec les collègues de Montagny et d'Yverdon pour une question de cohérence. M. le Syndic se souvient être souvent venu devant le Conseil en tant que Municipal en charge de l'urbanisme pour dire que l'on est à bout touchant de ce projet et qu'il va être mis à l'enquête, mais cette fois, en tout cas pour Grandson, tous les éléments sont au feu vert pour pouvoir proposer ce projet en mise à l'enquête puis, par la suite, avec des préavis qui viendront. Les projets d'agglomération sont concoqués et vu avec l'ensemble des partenaires, par contre la mise en œuvre après est du ressort des communes, donc via les finances communales.

M. Olivier Reymond souhaite répondre au deuxième point de Mme Bardet, à l'aide du plan de situation. L'alternative qui est envisagée était non pas à base de passages à niveau, mais plutôt de longer la voie et ressortir au niveau du Bey. Effectivement, cela ne résolvait pas la question du raccourcissement du temps de trajet mais cela permettait d'utiliser ce passage-là, en dehors du trafic. Malheureusement ce propriétaire-ci, que la Municipalité a sondé, souhaite clôturer sa parcelle parce qu'il y a un certain nombre de trafics qui s'y déroulent la nuit et puis ici la sortie sur la route cantonale n'était vraiment pas optimale pour le moment, raison pour laquelle on n'est pas allé plus loin dans cette optique-là. M. Reymond tient à souligner que, lors de cette rencontre, deux Municipaux, dont le Syndic de Montagny, ont été mobilisés, ainsi que le Syndic et M. le municipal Olivier Reymond pour Grandson. Ce n'était pas juste une discussion alibi en 15 minutes à la fin d'une séance d'AggloY, mais bien une vraie séance de concertation et de réflexion qui a été menée.

Mme Judith Bardet remercie M. le municipal Olivier Reymond

M. le Syndic apporte un complément avec le plan de M. Reymond, pour montrer un autre élément qui a échappé à M. le Syndic et qui revient avec le commentaire avisé de son collègue. Lors de la discussion avec la commune de Montagny, il est évident que la problématique de l'accès aux parcelles agricoles de Montagny, du moment que le passage à niveau est fermé, a été mis en avant. Ils ne peuvent passer que par le pont nouvellement refait sur la Brinaz. On a conscience que le trafic agricole actuel n'est plus celui d'il y a 30, 40 ou 50 ans. Les convois que l'on voit passer tant à la rue Basse que dans d'autres villages sont des convois assez impressionnants, entre les tracteurs et les moissonneuses batteuses ou les chars qui sont tractés derrière. La demande qui a été faite à la commune de Montagny, qui est rentrée en matière sur cette demande, est qu'ils puissent passer sur leur territoire pour aller sur les parcelles communales et privées du petit Chamard. Ça serait le long de la Brinaz depuis le garage CANV pour arriver sur la RC401, ce qui permettrait ainsi de limiter grandement le trafic agricole au sein des Tuileries et sur la rue des Vergers. Dernièrement des panneaux d'interdiction de stationner ont fait leur apparition, qui a bien fonctionné d'ailleurs puisque le stationnement sauvage a disparu. C'était simplement pour permettre à ces convois agricoles de pouvoir arriver sur les champs du petit Chamard pour la récolte des céréales et autres cultures. Ils sont en train de chercher la solution, elle sera certainement trouvée, puisque l'on a de la place sur le domaine public des eaux et on en avons déjà discuté avec le service des eaux du Canton pour se dire qu'il y a possibilité de passer sur ce passage pour permettre de rejoindre ces parcelles agricoles et de pouvoir les exploiter et ainsi diminuer grandement ou totalement le trafic sur la rue des Vergers. C'est un élément qui est en discussion avec Montagny et pour lequel Montagny est rentré en discussion de façon très volontaire.

M. Sébastien Deriaz remercie M. le Syndic pour cette explication, qui soulève une nouvelle question, à savoir pourquoi est-ce qu'on a reconstruit le pont depuis les Tuileries au-dessus de la Brinaz si derrière c'est pour faire passer les tracteurs à travers champs. Est-ce que ces discussions n'auraient pas pu avoir lieu avant ? Ceci afin d'éviter un investissement qui maintenant semble inutile d'après les explications entendues.

M. le Syndic attendait la question. À savoir que le pont sur la Brinaz, en terme de financement, a coûté CHF 640'000.- à peu près, dont 80% a été payé par la Confédération, le solde à charge de la commune de Montagny et de Grandson, soit environ CHF 60'000.- chacun. Pour rappel dans le calcul, les communes de Montagny et Grandson, puisque l'on est communes territoriales, devaient payer la reconstruction du pont mais pas l'extension, qui est prise par l'ECF et le financement de la Confédération et du Canton. Par contre, dans ces travaux, l'ECF avait l'obligation de reconstruire le pont, tel qu'il l'a fait sur le tronçon aval, avec la même problématique pour l'accès aux parcelles agricoles. Le jour où le quartier de petit Chamard se fait derrière, ce pont permettra peut-être l'accès aux véhicules de secours. Le refaire maintenant, dans le cadre de l'ECF, avec des financements fédéraux, c'était la meilleure des solutions et pas simplement une passerelle pour les piétons.

La parole n'est plus demandée

Vote sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité : acceptée à la majorité

L'interpellation est donc classée.

#### **8. Nomination d'un suppléant à la commission permanente des finances.**

Au nom du groupe socialiste, M. Sébastien Deriaz présente M. Nicolas Dell'Orefice

Il n'y a pas d'autres propositions

Vote : M. Nicolas Dell'Orefice est élu à l'unanimité.

#### **9. Nomination de deux suppléants à la commission permanente d'urbanisme**

Au nom du groupe PLR et indépendants, M. Hervé Cornaz présente MM. Didier Brocard et Niklaus Schaefer

Il n'y a pas d'autres propositions

Vote : M. Didier Brocard et M. Niklaus Schaefer sont élus à l'unanimité.

#### **10. Nomination d'un scrutateur suppléant**

Au nom du groupe des Verts, Mme Judith Bardet présente M. Ludovic Longchamp.

Il n'y a pas d'autres propositions

Vote : M. Ludovic Longchamp est élu à la majorité.

#### **11. Résolution « Nomination M. Bruno Stefanini comme citoyen d'honneur de Grandson, à titre posthume » de Mme Laetitia Jaccard Gaspar**

Mme Laetitia Jaccard Gaspar donne lecture de la résolution (voir annexes)

La parole n'est pas demandée

Vote sur la prise en considération de la résolution : acceptée à l'unanimité

#### **12. Postulat « Pour une carte chromatique communale » de M. Sébastien Deriaz et consorts**

M. Sébastien Deriaz donne lecture de son postulat (voir annexes)

M. le Syndic profite que M. Deriaz soit encore au pupitre pour prendre la parole. Il a bien lu le postulat mais n'a pas bien compris ce qui permettra de mieux pouvoir répondre par la suite.

M. Sébastien Deriaz indique que le bâtiment de la rue Jean Lecomte 5 est un point de départ. En l'occurrence, d'après le règlement du PPA Vieille Ville, M. Deriaz pense que le choix des couleurs ne correspond pas tout à fait à ce qui est précisé dans le règlement. C'est l'explication qu'il a saisi de toutes les informations qu'il a pu rassembler et non par une simple question de goût, ce qui rend la proposition intéressante. En regardant ce qu'il y a dans le périmètre, le Conseil pourrait définir toute une palette de couleurs qui peuvent être retenue ou pas par des propriétaires afin d'éviter un certain manque d'unité qui peut se révéler avec certains choix de couleurs.

M le Syndic a bien entendu qu'il y avait des clairs et obscurs dans le choix de couleur sur la vieille ville. Pour rappel, cela ne fait pas longtemps que l'on a mis en place le PPA de la Vieille Ville dans lequel la Municipalité à l'époque s'était battue concernant les couleurs. La Municipalité a réussi, peut-être à tort, à avoir une plus grande marge de manœuvre sur les couleurs de la vieille ville. On a mis des teintes claires et puis, vous l'aurez lu dans le règlement, pour les bâtiments qui sont classés à l'inventaire, c'est le Canton qui donne son avis. Pour les autres, la Municipalité a un libre choix, par contre, elle demande un conseil au Canton, mais cet avis du Canton n'est pas obligatoire. Pour rappel, c'est la commission consultative d'urbanisme qui, sur la vieille ville en tout cas, se penche sur le choix de couleurs. Ce choix de couleurs a été donné à réfléchir à la commission consultative d'urbanisme et pour ce bâtiment une couleur plus claire avait été choisie et une couleur plus foncée avait été demandée par la commission consultative. M. le Syndic a bien entendu le postulat, concernant le village de Bougy-Villars, qui est plus petit avec une concentration beaucoup plus importante. Sur la vieille ville, il n'y a qu'un seul règlement pour des quartiers totalement différents, que ça soit la rue Haute, la rue Jean Lecomte, la rue des Remparts, la rue Basse, les jardins, la ruelle des Jardins et n'avoir qu'un seul règlement avec une seule palette chromatique, à moins qu'elle puisse être très vague et très large, ça compliquerait un peu la chose. Dans l'esprit de la Municipalité, sur ce règlement, les recommandations du Canton étaient suivies pour avoir des teintes plutôt claires et un ensemble un peu cohérent sur les bâtiments anciens. Par contre sur la rue Basse, des couleurs un peu plus joyeuses ont été admises, permettant de ramener un peu de vie et de couleur sur la rue Basse et des jardins. En ce qui concerne le postulat, si le Conseil décide de l'envoyer à la Municipalité, le service de l'urbanisme et M. le municipal Olivier Reymond se pencheront sur la nécessité ou non d'avoir cette palette chromatique, sachant que ça a un certain coût puisqu'il faut faire un inventaire de base. M. le Syndic pense que la Municipalité a les outils en main pour avoir une certaine cohérence de couleurs sur l'ensemble du périmètre de la vieille ville.

Vote sur la prise en considération du postulat : refusé à la majorité.

### **13. Propositions individuelles.**

M. le Président informe avoir reçu une motion de la part de Mme Jaccard Gaspar concernant les WC Public, « un besoin pressant » qui sera traitée au prochain Conseil.

Mme Natacha Stucki suggère, si le prochain Conseil se déroule toujours dans cette salle, que les conseillères et conseillers soient munis de petits papiers pour faciliter le comptage du vote à main levée.

Mme Laetitia Jaccard Gaspar indique que le préau du site de Borné-Nau a été malmené par la construction du bâtiment multi-usages. Elle avait pris les devants en adressant plusieurs mails à la commune afin de connaître les aménagements prévus à l'issue des travaux afin de réduire le bruit de cette cour d'école, d'éviter la formation d'un îlot de chaleur et surtout d'éviter de tout bétonner. Les travaux sont maintenant terminés. Qui, de l'ASIGE ou de la commune, a validé l'aménagement, qui ne répond à aucune des inquiétudes exprimées ?

M. le Syndic indique qu'il s'agit d'un projet communal puisque validé par la Municipalité.

Mme Laetitia Jaccard Gaspar demande si ce n'est que la commune qui a décidé.

M. le Syndic propose d'apporter la réponse au prochain Conseil, ne pouvant fournir la réponse avec certitude actuellement.

Mme Laetitia Jaccard indique que c'est un peu dommage que seule la commune prenne en charge les frais de la construction de cette cour. Il aurait été intéressant d'avoir un projet plus constructif, plus participatif, au lieu de cette espèce d'îlot au milieu de la cour.

M. Ludovic Longchamp aimerait faire part de 3 petites propositions concernant les dicastères de Mme Perrin ainsi que de Mme Gigandet.

Le premier point concerne la taille des arbres au port et sur les quais : la plupart des platanes et marronniers sont actuellement taillés en « tête de chat », qui est une taille très rase et réalisée chaque hiver afin de contenir fortement le volume des arbres. Depuis cette année, la ville de Genève a abandonné cette taille en tête de chat sur plus de 350 platanes de manière à faire plus d'ombre en ville et ainsi limiter les îlots de chaleur. M. Longchamp suggère à la Municipalité et au service de la voirie d'étudier l'idée de suivre une même démarche à Grandson.

Le deuxième point concerne les plages. Plusieurs plages sont équipées de douches dont les eaux sont directement reliées au lac. Sur d'autres communes, on peut voir un petit panneau installé sur la douche indiquant « shampoing et gels douches interdits ». M. Longchamp encourage la Municipalité à mettre en place une pareille signalétique car beaucoup d'utilisateurs sont ignorants du fait qu'en utilisant des produits de douche, l'eau est directement rejetée au lac et pollue ainsi les eaux.

Le troisième et dernier point concerne la thématique de la pollution lumineuse. L'académie Suisse des sciences naturelles a publié un rapport alarmant sur la disparition dramatique des insectes. Les scientifiques tirent la sonnette d'alarme et insistent sur la nécessité de prendre des mesures urgentes. Douze mesures sont décrites, donc la réduction de la pollution lumineuse. M. Longchamp aimerait encourager, ou plutôt exhorter la Municipalité d'accélérer le pas quant à cette problématique afin de rapidement limiter la pollution lumineuse dans les secteurs très sensibles du bord du lac, qui comporte plusieurs biotopes d'importance nationale. À ce titre, M. Longchamp se réjouit de l'annonce de Mme Perrin concernant l'engagement d'une nouvelle personne.

Mme Nathalie Gigandet remercie M. Longchamp pour les 2 remarques concernant la taille des marronniers et platanes du bord du lac. Ce sujet a déjà été abordé, mais il sera à nouveau discuté avec le service concerné. Concernant les plages, la Municipalité avait, sauf erreur, déjà mentionné cela dans les journaux communaux il y a quelques mois, prenant l'option de ne pas afficher ces recommandations concernant les produits de douche et autres pour éviter la signalétique qui est aussi une forme de pollution, mais ce point sera repris.

Mme Evelyne Perrin rassure le Conseil en indiquant que le service énergie et eau est vraiment dans la continuité de ce qui a déjà été entrepris lors de la législature précédente et que des zones pouvant être complètement éteintes la nuit sont en cours d'identification. Cela représente un gros travail que M. Becker est en train d'accomplir. Ce sujet fait entièrement partie du programme de législature que le Conseil recevra en fin d'année.

Mme Christine Leu Métille se réjouit du résultat positif de la vidéosurveillance. Des patrouilles pédestres ont été mis en place, un bilan est-il disponible sur ce sujet ? Concernant le tri des déchets, 2 installations de poubelles avec tri sélectif ont été installées, est-ce que c'est une politique de test ou une politique systématique qui va être mis en place par la Municipalité ?

M. Francesco Di Franco revient sur les patrouilles pédestres, indiquant que quand un uniforme se promène, tout est toujours calme. Quant à savoir si c'est grâce à la signalétique annonçant la vidéosurveillance, les caméras ou la patrouille pédestre, voir le tout, c'est difficile à dire. Ces patrouilles ont duré jusqu'à mi-septembre et une réflexion se porte pour l'année prochaine soit de reprendre les patrouilles, soit pour des médiateurs, ou d'autres solutions. Une proposition sera faite pour la prochaine saison à la Municipalité.

M. le Syndic répond à la demande de Mme Leu Métille concernant les poubelles à tri des déchets, c'est un test du service des travaux et de l'environnement durant l'été. Différentes sortes de containers ont été mis en place sur les plages du côté des quais. Ce test devrait déboucher, par la suite, sur la mise en place pour la prochaine saison de ce genre de point de tri sur les points plutôt touristiques.

M. le Syndic profite de donner l'information que M. Perrin a été élu au Conseil d'administration de la STRID, Mme Brenda Tuosto devenant la présidente de la STRID.

M. Christian Maillefer indique, comme évoqué ce soir, que les déplacements à pied, à vélo ou en transport public sont à privilégier tant d'un point de vue environnemental que pour la santé. Afin de réfléchir à des moyens de soutenir ou d'encourager ce type de mobilité, il serait pertinent de constituer un groupe de travail inter-parti qui plancherait sur la possibilité de créer une commission permanente de la mobilité douce à l'image de la commission de l'urbanisme. Les conseillers intéressés par cette proposition sont priés de prendre contact avec M. Maillefer par mail ou après ce Conseil.

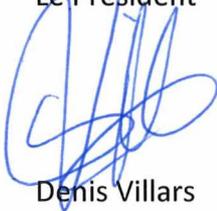
M. Nicolas Dell'Orefice a fait le constat de la création d'un passage piéton en bas de la rue du Grandsonnet, juste avant le stop. De manière étonnante, cela a été fait de manière concomitante aux travaux de réfection du gaz juste en face. Est-ce que cela a vraiment été le cas et si oui, est-ce permanent ou cela va-t-il être retiré une fois les travaux terminés ?

[M. Francesco Di Franco](#) confirme que c'est bien pour la durée des travaux puisque le trafic est déporté sur la partie piétonne. Il devrait être enlevé à la fin des travaux, mais un projet dans le carrefour est en gestation. Pour le moment, il n'est pas question de mettre un passage piéton officiel, d'autant plus que l'endroit où il est mis n'est pas légal puisque l'on se trouve devant un stop et on se trouve automatiquement dessus lorsque l'on s'arrête. La réflexion est en cours sur le futur carrefour qui devrait se situer à cet endroit.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 22h05

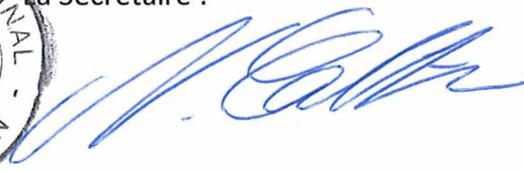
Le Président :



Denis Villars



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

## Rapport de commission

### Préavis n° 645/21

<b>Objet :</b>	Arrêté d'imposition pour l'année 2022		
<b>Date et heures de la séance :</b>	27 septembre 2021	Début : 19h00	Fin : 20h30
<b>Lieu de la séance :</b>	Salle du Conseil de l'Hôtel de ville		
<b>Président-e / Rapporteur-e :</b>	M. Michel Maillefer		
<b>Membres de la commission présents :</b>	Mme Armanda Cotter, M. François Gonin, M. Michel Jaquemet, Mme Melissa Margot, M. Mathieu Panchaud, Mme Natacha Stucki (M. Antoine Pochon, suppléant, sans droit d'expression ni de vote)		
<b>Membre(s) absent(s) :</b>	-		
<b>Représentant(s) de la Municipalité :</b>	M. Antonio Vialatte, Syndic ; Mme Dominique Léglise, cheffe du Service des finances		

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers.

La Commission des Finances a bénéficié lors de la séance qu'elle a consacré au préavis 645/21 des compléments d'information de M. le Syndic Antonio Vialatte et de Mme la Cheffe du Service communal des finances Dominique Léglise. La Commission les remercie.

Pour l'année 2022, la Municipalité propose le maintien tant du taux actuel d'imposition, à 69 par rapport à l'impôt cantonal de base, que des autres positions de l'arrêté. La Municipalité a déterminé cette position au regard de l'analyse financière présentée dans le préavis 645/21, mais aussi pour deux raisons, exposées notamment au point 7.1 dudit préavis.

- La Municipalité veut se donner du temps pour examiner en profondeur la situation financière dans le but d'évaluer comment assurer les investissements futurs, parfois obligatoires ; ce temps est particulièrement nécessaire en début de législature, avec une nouvelle équipe municipale entrée en fonction le 1er juillet. Le travail porte sur le plan d'investissement et le plafond d'endettement.
- La Municipalité souhaite entamer une réflexion sur d'autres apports de revenus qui doivent permettre de financer le fonctionnement du budget communal.

La Commission des finances constate avec la Municipalité que ces dernières années les comptes annuels ont été positifs en raison de recettes extraordinaires. Par définition, cette positivité n'est donc pas assurée dans le temps. En outre, même si des amortissements complémentaires ont pu être effectués, la marge d'autofinancement rend nécessaire de recourir régulièrement à l'emprunt pour financer les investissements. Si les taux d'intérêt sont bas et si les taux d'intérêt de certains emprunts ont été renégociés à la baisse, de 2015 à 2020 près de 43% des investissements de la Commune ont été financés par une augmentation de la dette communale.

Les investissements indiqués au point 6.1 du préavis ne constituent pas une pré-priorisation, mais sont listés en raison de leur importance. Certains sont liés à des obligations légales et devront de toute façon être entrepris. Des priorités devront être établies, voire des séquençages pour certains projets, et parfois il sera peut-être nécessaire d'agir en fonction des opportunités.

Les perspectives restent incertaines et incitent à la prudence. Les charges non maîtrisables ne devraient pas diminuer. Et pour 2022, des augmentations de charges sont déjà connues, notamment pour certaines associations intercommunales (ASIGE et FAdEGE) et pour les transports publics.

La Commission des finances considère que les éléments explicatifs donnés dans le préavis 645/21 et au cours de la séance sont pertinents. Le constat relatif aux incertitudes concernant les revenus, et la nécessité d'une réflexion sur la priorisation des investissements à venir justifient pour la Commission l'attitude de prudence de la Municipalité. La Commission estime ainsi que le maintien du statu quo pour 2022 pour l'arrêté d'imposition est une attitude sage et judicieuse.

C'est donc à l'unanimité que les membres de la Commission des finances recommandent au Conseil communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Grandson, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis no 645/21 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

Article 1 : **d'adopter** l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel que présenté et annexé au présent préavis ;

Article 2 : **d'autoriser** la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Département des institutions et du territoire (DIT) pour approbation.

Pour la Commission des finances

Le rapporteur, Michel Maillefer



N/Réf. : AVI-EBE/jti  
02.01.05.02  
2021-09-06\_Reponse\_InterpellationBardetSecurisationPNChamard\_jti

**Prise de position de la Municipalité sur l'interpellation relative à la sécurisation du passage à niveau entre la rue des Vergers aux Tuileries et « En Chamard » sur la commune de Montagny-près-Yverdon**

L'interpellation de Mme Judith Bardet et consorts a été acceptée dans la séance du Conseil communal du 17 juin 2021. Elle demandait à la Municipalité :

1. Si elle avait conscience de l'importance du passage à niveau « En Chamard » pour la population communale et pour le développement de la mobilité douce.
2. Si elle mettait tout en œuvre dans la recherche de solutions pour le maintien de ce passage de mobilité douce et sa sécurisation.
3. Si elle faisait le nécessaire pour inscrire une demande de financement à AggloY dans le PA2 ou PA4 au titre du développement de la mobilité douce.

L'annonce de la fermeture du passage à niveau « En Chamard » par la société TRAVYS en mai 2021 a suscité de nombreuses réactions de la population et une vive opposition de la part de l'association Pro Vélo.

Dans le but de prendre connaissance des possibilités de rouvrir ce passage à niveau, l'entreprise TRAVYS a soumis la question à l'OFT. Celui-ci, dans son préavis du 15 juin 2021, confirmait la légitimité de la société TRAVYS de procéder à la fermeture du passage à niveau sans enquête publique. Il concluait que, compte tenu de la dangerosité de cette infrastructure, de la proximité des passages « Le Bey » et « La Brinaz » et de l'absence de tracé officiel de mobilité douce, le passage à niveau « En Chamard » devait être fermé et qu'il n'accepterait pas sa réouverture, même si des mesures constructives étaient entreprises.

En outre, il est à rappeler que ce passage à niveau non gardé était sanctionné d'une interdiction générale de circuler, excepté pour le trafic agricole dont il représentait le seul accès aux cultures pour certaines machines agricoles lourdes avant la construction du nouveau pont intervenu dans le cadre des travaux de renaturation de La Brinaz.

Il n'est de plus pas situé sur un itinéraire officiel de mobilité douce et son utilisation par des cyclistes et des piétons est non conforme au droit.

La Municipalité a repris les motifs de l'interpellation et y répond comme suit :

Tout d'abord, il est rappelé que la Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines, Mme Nuria Gorrite, dans le cadre de son intervention en réponse à la question posée en séance du Grand Conseil, a remis l'analyse de la situation en mains des communes territoriales concernées comme objet de leur compétence.

**1. La Municipalité est-elle consciente de l'importance du passage à niveau « En Chamard » pour la population communale et pour le développement de la mobilité douce ?**

La Municipalité a conscience de l'importance de proposer des itinéraires dédiés à la mobilité douce aux citoyens grandsonnois. Elle rappelle que des projets seront réalisés prochainement ou sont en cours de planification dans le secteur en question. En effet, une bande et une piste cyclables seront aménagées sur et le long de la RC 269 entre les Tuileries et La Brinaz, la sécurisation du carrefour de la RC 271 entre La Brinaz et Le Bey interviendra courant 2022 et le projet de mobilité douce le long de la RC 401 sera mis à l'enquête encore cette année dans le cadre du programme d'agglomération Accès Nord.

A la lecture de ce qui précède, la Municipalité a la sensation d'œuvrer, avec le concours du Conseil communal, à la satisfaction des usagers de la mobilité douce.

**2. La Municipalité met-elle tout en œuvre dans la recherche de solutions pour le maintien de ce passage de mobilité douce et sa sécurisation ?**

La combinaison des projets énoncés au point 1 concourt à une desserte cohérente et sûre du réseau de mobilité douce. Il apparaît donc à la Municipalité que les investissements envisagés pour la sécurisation du passage à niveau seraient disproportionnés en considération des projets en cours.

Par ailleurs, sa marge de manœuvre est fortement restreinte s'agissant des possibilités de mise aux normes du passage à niveau en regard du préavis de l'OFT du 15 juin 2021.

Malgré tout, dans une volonté de compromis, une entrevue avec la commune de Montagny-près-Yverdon s'est tenue le 19 août 2021 et a permis d'évoquer cette question. Une alternative a été proposée, mais elle posait différents problèmes : passage par une parcelle privée et dont le propriétaire souhaite plutôt fermer celle-ci que l'ouvrir et débouché sur une route cantonale non encore aménagée.

Enfin, la Municipalité rappelle que ce passage à niveau et ce chemin AF se trouvent sur le territoire de la commune de Montagny-près-Yverdon. Seule celle-ci peut décider, ou non, de prendre des mesures. La Municipalité ne peut que proposer et/ou s'associer aux décisions prises par la Municipalité de Montagny-près-Yverdon, mais en aucun cas l'obliger à entreprendre des travaux.

**3. La Municipalité a-t-elle fait le nécessaire pour inscrire une demande de financement à AggloY dans le PA2 ou PA4 au titre du développement de la mobilité douce ?**

Les projets de mobilité douce décrits précédemment font l'objet d'accords et de répartitions entre les communes d'AggloY, tant dans le cadre du projet d'agglomération (PA) 2 en vigueur que du 4 en cours d'élaboration. S'il avait été envisageable, le projet de sécurisation du passage à niveau « En Chamard » aurait suivi la même démarche.

Dans le cadre du développement du secteur Chamard – Petit-Chamard – Fiez-Pittet, il était prévu que la gare TRAVYS de La Brinaz soit déplacée à la hauteur du passage à niveau litigieux et qu'un itinéraire de mobilité douce raccorde par un passage sous-voie le quartier Fiez-Pittet par la nouvelle passerelle. Or, les diverses planifications ayant été reportées après 2030, l'ensemble des aménagements en lien avec la mobilité dans ce secteur ont été ajournés.

### Conclusion

Compte tenu des éléments susmentionnés et considérant que les investissements visant à la sécurisation du passage à niveau « En Chamard » seraient disproportionnés en regard des projets de mobilité douce en cours de réalisation ou de planification dans le secteur et compte tenu du préavis négatif de l'OFT s'agissant de son maintien, la Municipalité propose de classer l'interpellation proposée.

Fondés sur ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE Grandson, sur proposition de la Municipalité, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

Article 1 : **de classer** l'interpellation relative à la sécurisation du passage à niveau entre la rue des Vergers aux Tuileries et « En Chamard ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic Le Secrétaire

  
Antonio Vialatte

  
Eric Beauverd



Délégués de la Municipalité : M. Antonio Vialatte, Syndic  
M. Olivier Reymond, Conseiller municipal

**De:** mobileljg@bluewin.ch  
**Date d'envoi:** 14/10/2021 - 17:29  
**À:** lesdd3@bluewin.ch  
**Objet:** Résolution : nommer M. Bruno Stefanini comme citoyen d'honneur de...

# Résolution : nommer M. Bruno Stefanini comm e citoyen d'honneur de Grandson, à titre posthume

Cher Président, membres de la Municipalité et du Conseil,

Je reviens vers vous ce soir sur une proposition que j'avais formulée en fin de législature concernant l'objet cité en titre.

Comme nous sommes au tout début de cette législature, je me permets un petit résumé de ce qui m'incite à vous proposer cette résolution que j'avais évoqué lors de la dernière séance du Conseil

Il m'incombait en tant que présidente d'organiser la sortie du Conseil. Il ne m'a pas été difficile de choisir un lieu proche et emblématique de la commune : notre beau château.

Cette sortie ensoleillée a été animée par les nouveaux membres des différentes instances liées à la vie de cet édifice en plein réaménagement. Les chantiers actuels et futurs nous ont été présentés et ont enthousiasmé l'assistance. J'émetts par ailleurs le vœux que ces différentes personnes puissent venir vous expliquer leurs futurs projets qui feront rayonner notre ville bien au-delà des frontières cantonales et nationales.

Une intervenante a particulièrement retenu notre attention. Il s'agit de Mme Bettina Stefanini, fille du propriétaire décédé en 2018. Elle nous a expliqué humblement le parcours de son père, immigré italien, qui a bâti une fortune en travaillant sans relâche dans le domaine de la construction et de l'immobilier, ce qui lui a permis de réaliser ses désirs de petit enfant... outre les œuvres d'arts, il a acquit des châteaux et les préserver s'est révélé à lui comme un désir profond, voire une vocation. Il a fait l'acquisition de quatre châteaux, mais celui de Grandson a toujours eu sa préférence. Non seulement sa Fondation *Kunst Kultur und Geschichte (SKKG)* investi une partie non négligeable de ses fonds dans cet édifice, mais M. Stefanini a également choisi d'y reposer pour son éternelle demeure, preuve, s'il en faut, de son attachement à notre château.

Après avoir pris contact avec la Préfecture, il m'a été confirmé que les communes sont autonomes pour donner le titre de citoyen d'honneur à titre posthume à M. Bruno Stefanini. Je demande donc solennellement à la commune de faire le nécessaire pour que ce titre lui soit accordé.

Grandson, le 14 octobre 2020

Laetitia Jaccard Gaspar

## Pour une carte chromatique communale

Monsieur le Syndic,  
Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux,  
Chères et Chers collègues,

Lors du Conseil communal du 6 mai 2021, je m'étais interrogé sur le choix de couleurs fait pour le bâtiment communal de la Rue Jean-Lecomte 5 lors de sa rénovation. Pour rappel, M. Payot, syndic d'alors, m'avait alors indiqué que les choix étaient dictés par le Canton qui semblait imposer des couleurs pasteltes, voire ternes.

Si les Monuments et sites du Canton de Vaud recommandent bien l'usage de couleurs claires pour les façades, il s'agit de couleurs utilisées traditionnellement sur des bâtiments anciens, telles que vieux blanc, blanc jaunâtre clair, blanc beige clair, blanc rosé clair ; des teintes que l'on peut aujourd'hui observer en particulier dans la Rue Haute.

Le bâtiment étant situé dans le périmètre du PPA Vieille Ville, un certain nombre de choix sont donc réglementés clairement depuis mars 2020, dans un objectif de préserver l'esthétique du bourg médiéval de Grandson, classé à l'inventaire fédéral des sites construits à protéger. L'article 11 du règlement reprend les recommandations du Canton pour les couleurs et matériaux, en indiquant que « Pour les couleurs des façades, la gamme devrait être limitée aux nuances claires », et que les choix des couleurs et matériaux en général devraient s'inspirer du voisinage.

Vu les choix obscurs opérés tout dernièrement au numéro 5 de la Rue Jean Lecomte, ces recommandations semblent malheureusement manquer de clarté au point de ne pas être suivies par nos propres autorités. S'il semble désormais un peu tard pour revenir en arrière (quoique !), je souhaite inviter la Municipalité à étudier l'opportunité de se doter d'une carte chromatique comme l'a fait la commune de Bougy-Villars, dont le village est également classé.

Destinée à mieux choisir et expliquer les couleurs imposées aux façades, toitures et volets des maisons, cette carte chromatique serait certainement un précieux outil d'orientation pour les propriétaires parfois désespérés, et un précieux outil d'aide à la décision pour la Municipalité.

Les enjeux politiques liés à cette proposition étant tout à fait limités, il ne me semble pas nécessaire de renvoyer cette proposition à une commission pour étude et rapport mais simplement de voter sur sa prise en considération.

S. Deriaz

**De:** mobileljg@bluewin.ch  
**Date d'envoi:** 14/10/2021 - 17:30  
**À:** lesdd3@bluewin.ch  
**Objet:** Motion Jaccard Gaspar et consorts : WC publics, un besoin pressant...

## Motion Jaccard Gaspar et consorts : WC publics, un besoin pressant !

La crise du Covid et la fermeture des établissements publics ont mis en avant un manque fondamental : l'accès à des WC publics. Je tiens à préciser que l'intitulé de ma motion a déjà été utilisée dans un article du défunt Hebdo, mais je ne l'ai découvert qu'après ma rédaction. Pas de plagiat donc, mais une réflexion commune!

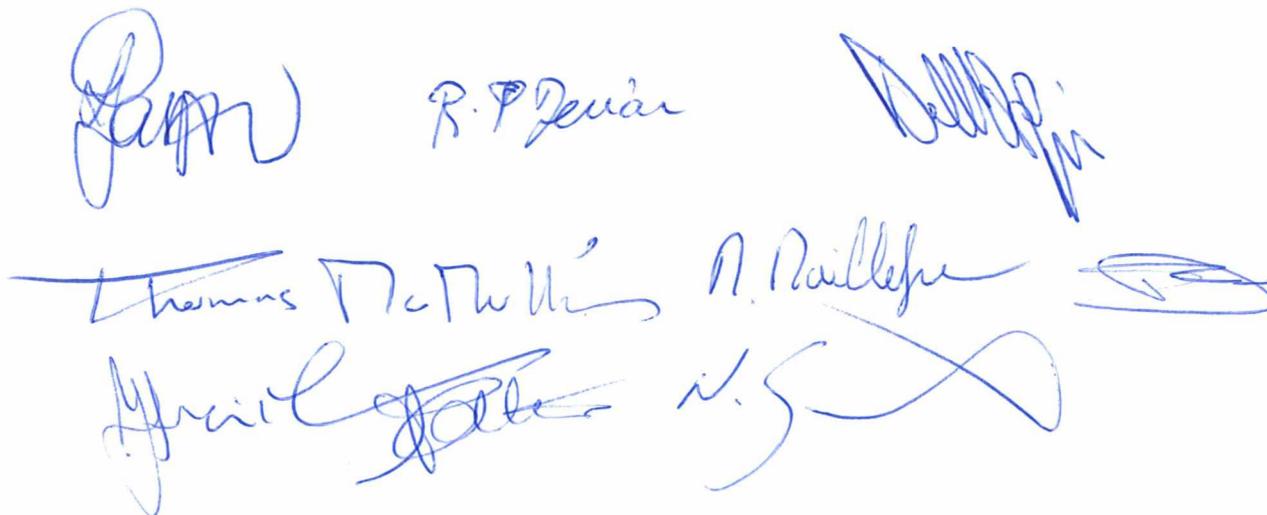
Le seul disponible en toute saison se situe à la place du Château. Or, je ne vous apprend rien, les besoins naturels se manifestent durant toute l'année.

Dans le rapport de la commission sur le préavis 614/19 du 22 mai 2019 " Rénovations et transformations de la salle des Quais et du restaurant " accepté par le Conseil communal le 20 juin 2019, que j'ai eu l'honneur de présider, la commission a soutenu la proposition de laisser un wc public dans ce bâtiment. Je relis la proposition rédigée dans le rapport : "la commission demande que l'un des nouveaux WC (femme, homme et handicapé) installés dans l'entrée soit maintenu accessible au public quand le bâtiment est ouvert".

Force est de constater que cette demande, formulée par la commission et acceptée, comme l'ensemble du préavis, par le Conseil communal, n'a pas été respectée dans les nouveaux aménagements de ce bâtiment.

Je demande à la Municipalité d'étudier une solution pour permettre un aménagement pérenne de cet équipement non seulement au bord du lac, mais également au centre des Tuileries qui en est totalement dépourvu.

Je remercie l'assemblée de soutenir ma demande qui n'a rien de glamour, mais qui relève d'un besoin essentiel pour notre population et pour les nombreuses et nombreux visiteurs de notre belle bourgade.

A collection of handwritten signatures in blue ink, including names like R. P. Zuan, Thomas McTullin, and A. Railleux, along with several other illegible signatures.